

Révision
Relèvement de fonction – Christine St-Pierre
Information, Services français

Le 7 septembre dernier, le journal La Presse publiait un texte de la correspondante parlementaire (Ottawa) Christine St-Pierre intitulé *Vos larmes ne sont pas vaines*, sous la rubrique *Opinion*. Ce texte portait sur la mission du Canada en Afghanistan :

Cette semaine, en voyant vos visages en larmes à la télé alors que vous transportiez les cercueils de vos confrères vers l'avion qui les ramenait au pays, j'ai eu une pensée pour vous. Celle de vous dire merci.

Des voix s'élèvent pour réclamer votre retour au pays. Moi, je dis de grâce non. Cette mission entérinée, faut-il le rappeler, par les Nations Unies est essentielle et doit aller jusqu'au bout. Nous vous devons tout notre respect et un appui indéfectible.

Au péril de votre vie, vous êtes là pour empêcher que le régime de terreur des talibans ne reprenne le contrôle. Nous ne devons pas oublier les exécutions publiques, la faim, les viols, les petites filles bannies de l'école, les femmes condamnées à porter l'horrible burqa.

Le Canada n'est pas en Afghanistan parce qu'il est le « pitou » de Washington comme disent certains. Le Canada est en Afghanistan parce qu'il participe avec une trentaine d'autres pays à un effort gigantesque et périlleux au nom de la démocratie.

Au moment du déclenchement de la guerre en octobre 2001, j'étais en poste à Washington. Jamais je n'oublierai ces Afghans exilés de force que j'ai rencontrés et qui nourrissaient ce profond désir d'un jour pouvoir enfin rentrer à la maison. Chers soldats, vos larmes ne sont pas vaines, vos larmes sont bravoure.

Le même jour, la direction de l'information (Services français) informait la correspondante qu'elle était relevée de sa fonction, ce qui était aussitôt rapporté par la presse.

Le 15 septembre, monsieur Réal Carbonneau portait plainte :

Madame Christine St-Pierre a commis un crime impardonnable : elle a osé encourager nos troupes à perséverer dans les efforts qu'elles font au péril de leurs vies pour éviter que l'Afghanistan ne retombe sous la gouverne des Talibans. Bien sûr, si comme ses collègues de radio-canada elle s'était montrée sournoisement sympathique dans ses « reportages » à ceux que nos soldats affrontent, la Direction ne lui en aurait aucunement tenu rigueur.

Bravo à madame Christine St-Pierre pour son patriotisme.

(...) Quant aux soi-disant règles régissant les opinions des « journalistes » ne devant pas s'exprimer ailleurs, je crois qu'elles n'existent que pour faire taire les rares employés qui n'adhèrent pas totalement à l'idéologie radio-canadienne.

Le 19 septembre, la direction de l'information a répondu :

La direction de l'information – Service français tient à préciser que M^{me} Christine St-Pierre est toujours à l'emploi de la Société Radio-Canada. Des discussions se poursuivent en ce moment avec elle, sur la façon dont la Société pourra continuer à bénéficier de son expertise.

Les journaux de vendredi dernier nous ont appris que M^{me} St-Pierre, et nous citons, « a reconnu avoir manqué au devoir de réserve que lui impose sa profession en se prononçant sur un dossier qu'elle connaît bien et qu'elle est appelée à couvrir quotidiennement ».

Les Normes et pratiques journalistiques, en vigueur depuis plus de 25 ans chez nous, stipulent que « Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles. » Plus loin, nous pouvons lire : « Pour préserver leur crédibilité et celle de Radio-Canada, le personnel à l'antenne et ceux à qui la Société confie le montage, la production ou la gestion de ses émissions doivent éviter de s'identifier publiquement, de quelque façon que ce soit, à des déclarations partisanses ou à des initiatives sur des sujets controversés. »

Cette réponse n'a pas satisfait M. Carbonneau qui a répliqué :

La réponse (...) ne me satisfait pas du tout. À mon avis elle ajoute au crime.

En effet, en ne faisant pas la différence entre un geste de soutien aux troupes canadiennes qui risquent et dans plusieurs cas perdent leur vie dans une action militaire menée en Afghanistan dans le cadre d'une mission de l'Otan, Radio-Canada transforme en prise de position politique ce qui est un noble geste de patriotisme de la part de Madame St-Pierre. En ne faisant pas cette différence fondamentale c'est la direction de la société Radio-Canada qui pose un geste politique. De plus, j'affirme que les Canadiens sont en droit d'attendre que notre Société nationale de radio-télévision supporte le moral de nos troupes (et des Canadiens) lorsque de facto nos soldats sont en guerre. Leur sacrifice est accompli au nom de la liberté. Pendant ce temps, Madame St-Pierre se voit enlever le droit d'exprimer sa reconnaissance et son soutien aux troupes canadiennes.

Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman, c'est de :

...juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à l'adresse Web suivante : www.radio-canada.ca/ombudsman).

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

La Révision de l'ombudsman

L'histoire de Radio-Canada est jalonnée d'interventions vigoureuses pour défendre l'impartialité de l'institution, de son information, et des journalistes qui la font.

Les *Normes et pratiques journalistiques* font une place importante à l'impartialité et au devoir de réserve du journaliste :

La crédibilité dépend de qualités comme l'exactitude et l'impartialité du reportage et de la présentation (...) Il faut éviter toute situation qui pourrait jeter un doute sur l'impartialité de l'entreprise ou du journaliste (...) Pour préserver leur crédibilité et celle de Radio-Canada, le personnel à l'antenne et ceux à qui la Société confie le montage, la production ou la gestion des émissions doivent éviter de s'identifier publiquement, de quelque façon que ce soit, à des déclarations partisanses ou à des initiatives sur des sujets controversés (NPJ, Crédibilité, III, 3)

Les employés ne doivent pas compromettre l'intégrité de la Société en prenant position sur des controverses publiques (NPJ, Les activités du personnel, V, 2.4.6)

De toute évidence, le sujet de la mission du Canada en Afghanistan est une question controversée : les partis politiques représentés à la Chambre des communes, et les députés de la même Chambre, expriment une variété de points de vue sur cette Mission. Pour maintenir sa crédibilité, plus : pour maintenir sa liberté, Radio-Canada n'a pas le choix que d'être impartiale.

L'ombudsman confirme l'interprétation que la direction de l'information a tirée de la politique journalistique : par son commentaire public, la journaliste n'a pas respecté l'exigence d'impartialité formulée dans la politique journalistique de Radio-Canada et a manqué au devoir de réserve qui en découle.

Conclusion

L'ombudsman estime la plainte non-fondée et la rejette.

R.G.
2006-10-17